

Compte-rendu du Conseil d'administration

27 août 2026

Participant-es :

BREVIA	Nathalie
CAHUZAC	Régine
CHABERT	Jean-Paul
COMMERÇON	Anne
DEROO	Jérôme
FLETY	Pierre
GARCIA	Christelle, représentante de l'école Libération
HAUTSON	Madeleine
HUMEAU	Gérard, invité
IDELON	Maryse
MARIN	Pauline, représentante de la ville de Rives
MENGUAL	Nathalie
PINEAU	Jean-Louis
REOLON	Christelle, Représentante du personnel
SAULCE	Bernard
SUZANNE	Eve
TRAVEAUX	Marie-Anne
VIGNOLO	Pierre

Excusé-es :

CHEVALIER	Aurélie, pouvoir à Pierre FLÉTY
CORDIER	Danielle, pouvoir à Nathalie MENGUAL
DESSEAUX	Nadine
DUCOURTIOUX	Didier
DUNAND	Martine, pouvoir à Marie-Anne TRAVEAUX
LEGENVRE	Frédéric
SELLIER	Brigitte, pouvoir à Madeleine HAUTSON

Absents :

COUVERT	Laurent
STEVANT	Julien

1. Demande de rupture conventionnelle d'Anne Commerçon

Anne expose les raisons de cette demande et des échanges ont lieu pour évoquer des solutions qui pourraient éviter cette situation.

Par ailleurs Marie-Anne explique que comptablement l'indemnité de rupture conventionnelle n'affectera pas le résultat financier de l'entreprise.

En conséquence deux délibérations sont proposées.

Délibération n° 1

Le Conseil d'Administration accepte la demande de rupture conventionnelle sollicitée par Mme Commerçon même s'il aurait souhaité la garder au regard de ses qualités professionnelles et de son engagement au sein de l'association. Cette validation est justifiée par la souffrance qu'induisent le cumul de difficultés à gérer, la pression et la contrainte émotionnelle constatées depuis plusieurs années, liées de surcroît à l'environnement

partenarial complexe et maltraitant dans lequel la MJ2C évolue. Cette rupture conventionnelle prendra effet au 31 décembre 2026.

Parallèlement, une démarche de prise en compte de la situation est entamée pour identifier de possibles autres solutions telles qu'une reconnaissance de maladie professionnelle sur la base d'un travail en interne dans le cadre du CSE pour prendre en compte la situation ou tout autres solutions envisageables. Si l'aboutissement de ces démarches devait être postérieur au 31 décembre 2026, la solution la plus favorable à la salariée sera adoptée pour un départ dans le délai correspondant à sa demande.

Vote POUR à la majorité des présent·es ou représenté·es

Délibération n° 2

Le Conseil d'Administration suite aux échanges autour de la demande d'Anne Commerçon, notamment avec la représentante du personnel, souhaite la continuation et le renforcement de la démarche d'accompagnement collectif de l'équipe déjà impulsée ; l'enjeu est de conforter le travail de prévention des risques psychosociaux et ainsi, considérer et anticiper la situation de souffrance au travail qui pourrait toucher d'autres salarié·es.

Vote POUR à l'unanimité des présent·es ou représenté·es

2. Election du bureau sans candidat·es (secrétariat et autres membres)

Le dernier Conseil d'administration n'ayant pas pu élire l'ensemble des membres du bureau, le processus est repris avec Anne comme animatrice. Auparavant un retour des participant·es à l'élection précédente est faite quant à leur ressenti. Il ressort que ce processus n'est pas vécu de la même manière par tous et toutes les participant·es.

La méthode du 29 juin n'ayant pas convenu à tous et toutes les participant·es, il a été décidé d'adapter la méthode et donc de procéder aux votes à bulletin secret.

DÉFINIR LA FONCTION

Déterminer le poste, les missions, périmètres d'action, responsabilités, tâches

Membres du bureau

- assurer le suivi des actions et de l'organisation des événements
- préparer les instance ; CA/AG et en être force de proposition
- exprimer des idées sur les réflexions menées
- suivre les RH en lien avec la direction
- traiter les questions du CSE
- pouvoir participer aux réunions avec les partenaires
- travailler en lien étroit avec la direction
- préparer les réflexions stratégiques pour le CA
- mettre en œuvre les décisions du CA

Secrétariat

Toutes les missions de membre du bureau +

- organiser la prise de notes / CR / PV
- garantir le respect des statuts, du règlement intérieur et du projet associatif
- être garant du bon fonctionnement des instances
- être garant du contenu des CR

DÉFINIR LES SAVOIRS-FAIRE (Compétences)

Secrétariat & membres du bureau

- savoir rédiger des CR
- garantir la confidentialité des échanges en bureau
- avoir la posture employeur
- incarner l'image de la MJC
- connaître les emplois salariés

DÉFINIR LES SAVOIRS-ETRE (Aptitudes)

Secrétariat & membre du bureau

- savoir écouter
- accepter les avis contraires
- être bienveillant

2.1 Secrétariat

Pour le secrétariat est arrivée en tête Maryse IDELON qui est d'accord pour prendre le poste.

2.2 Membres du bureau

Le nombre total de membres du bureau ne doit pas dépasser la moitié du nombre de membres élus au Conseil d'administration. Celui-ci étant égal à 19, il impose que le nombre de membres du bureau soit égal à au plus 9. Une fois déduits le nombre de postes déjà élus et en rajoutant le poste de Anne Commerçon, membre de droit, il convient d'élire 4 membres du bureau supplémentaires.

Sont arrivé-es en tête :

Nathalie BRÉVIA, Jean-Paul CHABERT, Danielle CORDIER, Ève SUZANNE qui sont donc les nouveaux membres du bureau élu-es.

3. Processus de recrutement

Du fait de la demande de rupture conventionnelle de Anne acceptée ce jour, il convient d'engager un processus de recrutement avec la définition de l'offre d'emploi, d'un calendrier et la constitution d'un jury.

Se proposent pour constituer le jury :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Pierre VIGNOMLPO | - Ève SUZANNE |
| - Marie-Anne TRAVEAUX | - Jérôme DEROO |
| - Régine CAHUZAC | - Madeline HAUTSON |

Les entretiens de recrutement pourront se tenir le samedi 17 octobre.

A Rives, le 8 octobre 2026,



Marie-Anne TRAVEAUX, Présidente